

**PROCES VERBAL****Réunion du Jeudi 3 Mars 2022 18h30**

*L'an deux mille vingt et deux, le 3 Mars à 18 heures et 30 minutes*, le syndicat intercommunal des écoles primaires du val de Vienne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Maillé, dans les conditions de convocation légale, sous la présidence de M. DEFOER Sébastien.

		Présents	Absents	Procurations
Titulaire	VANDENDORPE Benoît	X		M. AUBERTOT
Titulaire	AUBERTOT Cédric		Excusé	
Titulaire	SOUBISE Mathieu	x		
Suppléant	BRUNET Thierry			
Titulaire	DANQUIGNY Pierre Marie	x		M. AUTANT FERNANDES
Titulaire	AUTANT-FERNANDES Carlos		Excusé	
Titulaire	DUBOIS Christophe	x		
Suppléant	VERGET Élodie			
Titulaire	POUJAUD Daniel	X		
Titulaire	LAFON Patricia	X		
Titulaire	CORREIA Angélique		Excusé	
Suppléant	SUTEAU Claudine	x		
Titulaire	DUBOIS Alain	X		
Titulaire	BRUNET Dominique	X		
Titulaire	HURÉ Ghislain		Absent	
Suppléant	BONNIN Cyrille		Absent	
Titulaire	ELIAUME Bernard		Excusé	
Titulaire	SAULNIER Pascale	X		
Titulaire	DEFOER Sébastien	X		
Suppléant	HEURTAUX Nadine	X		

En exercice	15
Présents	12
Procurations	2

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer. Le président ouvre la séance :

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du 24 février 2022
2. Compte de Gestion 2021
3. Compte administratif 2021
4. Affectation du résultat
5. Budget Primitif 2022
6. Contribution des communes
7. Capteurs CO2

**Désignation du secrétaire de séance :**

**M. POUJAUD Daniel** est désigné en qualité de secrétaire par le conseil syndical (article L 2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT).

*L'ensemble du Compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021 a été fourni au conseil syndical par mail*

## 1. Approbation du procès-verbal du 24 février 2022

Pour compléter le CR du 24 février 2022, Monsieur **POUJAUD** rappelle les comptes de gestion qui impactent directement les frais scolaires à charge du SIEP.VV. Le tableau suivant explique les variations depuis 2019.

Postes fonctionnement	2018		2019		2020		2021	
	BP	CA	BP	CA	BP	CA	BP	CA
60632-Fournitures de petit équipement	1200	847,16	1300	989	1000	1582,29	1000	963,77
6067 - Fournitures scolaires	13000	14328,77	15000	14900	15000	13626,36	12000	11129,5
611 - Contrats de prestations de services	16000	14735,78	14000	5900	6000	2969,14	5000	4817,31
6156 - Maintenance	4100	2038,79	2000	1900	2000	1416	1000	1656
	34300	31950,5	32300	23689	24000	19593,79	19000	18566,6
			-5,83%	-25,86%	-25,70%	-17,29%	-20,83%	-5,24%

Ces évolutions attestent que les contributions des communes se réduisent à prorata de la diminution des crédits affectés à la scolarité des élèves

Le PV du 24 février 2022 est adopté avec l'intégration des réserves et observations formulées ci-dessus.

## 2. Compte de gestion 2021

L'assemblée est invitée à délibérer sur le compte de gestion 2021, attestant à l'identique la sincérité du CA 2021. Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021, résumé ci-dessous et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**41000 - S.I.E.P.V.V. -**

### RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	18 144,00	449 544,39	467 688,39
Titres de recettes émis (b)		383 135,04	383 135,04
Réductions de titres (c)		584,80	584,80
Recettes nettes (d = b - c)		382 550,24	382 550,24
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	18 144,00	449 544,39	467 688,39
Mandats émis (f)	17 725,21	381 000,09	398 725,30
Annulations de mandats (g)		1 511,91	1 511,91
Dépenses nettes (h = f - g)	17 725,21	379 488,18	397 213,39
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		3 062,06	
(h - d) Déficit	17 725,21		14 663,15

Recette total = 382 550,24  
€ + 86 926,03 € =  
**CA 2021 : 469 476,27 €**

Excédent réalisé en 2021 sur la section de fonctionnement hors excédent 2020 de **86 926,03 €** et sans considérer les investissements

Déficit réalisé en 2021 sur la section d'investissement : Recette d'investissement à venir environ 12 000 € du socle numérique sur l'exercice 2022

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement			-17 725,21		-17 725,21
Fonctionnement	86 926,03		3 062,06		89 988,09
TOTAL I	86 926,03		-14 663,15		72 262,88
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	86 926,03		-14 663,15		72 262,88
				Excédent à reporter sur l'exercice 2022 : - 14 663,15 €	

ACTIF IMMOBILISÉ au 31/12/2021	
N-1	N+1
129 504,86 €	147 230,07 €

Pour information, l'actif immobilisé, qui représente l'état des investissements acquis depuis la création du SIEPVV est de **147 230,07 €** au 31/12/2021. Certains des investissements sont devenus certainement inexistants ou obsolètes par manque de traçabilité. Un état des lieux doit être réalisé.

En exercice	15	Contre	0
Votants	12	Abstention	0
Procurations	2	Pour	14

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## 3. Compte administratif 2021

Le conseil syndical, réuni sous la présidence de M. DEFOER Sébastien, a fait état du compte administratif 2021 et les décisions modificatives dressées par l'ordonnateur. Le conseil lui donne acte de la présentation faite du compte administratif visé au préalable par le perceuteur, lequel peut se résumer ainsi :

## Résumé du CA 2021

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	379 488,18	G	382 550,24
	Section d'investissement	B	17 725,21	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	86 926,03 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	397 213,39	= G+H+I+J	469 476,27
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	379 488,18	= G+I+K	469 476,27
	Section d'investissement	= B+D+F	17 725,21	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	397 213,39	= G+H+I+J+K+L	469 476,27

Synthèse des résultats de l'exercice 2021 :

Dépenses de fonctionnement	
S/total 011- CHARGES GENERALES	101 331,01 €
S/total 012 - CHARGES PERSONNELS	264 860,10 €
S/total 65 - INDEMNITES - FORMATION	12 075,64 €
S/total 66 - INTERETS EMPRUNTS	825,89 €
S/total 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	395,54 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>379 488,18 €</b>

Recettes de fonctionnement	
S/total 013 - REMB CHARGES SOCIALES	8 958,69 €
S/total 70- PRODUITS CANTINE A&L	80 088,32 €
S/total 74 - PARTICIPATION COMMUNES CAF	291 685,95 €
S/total 75- PRODUITS GESTION COURANTE	98,27 €
S/total 77 - PRODUITS EXCEPTIONNEL	1 719,01 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	86 926,03 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>469 476,27 €</b>

Dépenses d'investissement	
S/total Immobilisation corporelles	17 725,21 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>17 725,21 €</b>

Recettes d'investissement	
1068 - Excédents de fonctionnement	0
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>0</b>

Report sur les recettes investissement sur le budget 2022 (Affectation au 1068)	17 725,21 €
Report sur les dépenses d'investissement sur le budget 2022 (affectation 001)	17 725,21 €
Report excédents 2020 sur les recettes de fonctionnement 2022 (affectation 002)	72 262,88 €

En exercice	15	Contre	0
Votants	12	Abstention	0
Procurations	2	Pour	14

M. DANQUIGNY préside pendant que M. DEFOER est invité à sortir durant le vote. Le conseil syndical a **constaté et a approuvé à l'unanimité**, les valeurs et les indications du compte administratif 2021 avec les reports aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie.

#### 4. Affectation du résultat

Le Président présente le résultat de clôture de l'année 2021 et l'affectation du résultat à intégrer à l'exercice 2022 :

1) le résultat d'exécution tiré du compte de gestion 2021 :

2021	RÉSULTAT DE CLÔTURE N-1	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE DE CLÔTURE
Investissement	0,00 €	0,00 €	-17 725,21 €	-17 725,21 €
Fonctionnement	86 926,03 €	0,00 €	3 062,06 €	89 988,09 €
<b>Total</b>	<b>86 926,03 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-14 663,15 €</b>	<b>72 262,88 €</b>

2) le projet d'affectation du résultat :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021	
Déficit d'investissement	17 725,21 €
Restes à réaliser en Dépenses	0,00 €
Restes à réaliser en Recettes	0,00 €
<b>PART MINIMUM A AFFECTER A L'INVESTISSEMENT</b>	<b>17 725,21 €</b>
- reprise du solde de clôture en fonctionnement	89 988,09 €
<b>= SOLDE DE CLÔTURE DISPONIBLE</b>	<b>72 262,88 €</b>

3) les montants à reporter sur le budget primitif suivant :

A INSCRIRE AU BUDGET PRIMITIF 2022		
Chap 001	Solde d'investissement reporté	17 725,21 € dépense d'investissement
Chap 002	Résultat de fonctionnement reporté	72 262,88 € recette de fonctionnement
Compte 1068	Affectation	17 725,21 € recette d'investissement
	Restes à réaliser en Dépenses	0,00 € dépense d'investissement
	Restes à réaliser en Recettes	0,00 € recette d'investissement

En exercice	15	Contre	0
Votants	12	Abstention	0
Procurations	2	Pour	14

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, **déclare à l'unanimité**, reprendre la totalité de cet excédent sur le résultat de fonctionnement reporté (002) au budget primitif 2022.

## 5. Budget primitif 2022

Le budget primitif 2022 relatif au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction budgétaire M14 est soumis à délibération par le conseil syndical présent ce jour. Faisant suite à la séance du 23 Février 2021 concernant la préparation du BP2021(*Cf PV du 14 Février 2022*), le conseil syndical est invité à en délibérer tel qu'il est résumé ci-dessous :

### Deux maquettes budgétaires sont soumises à l'examen du conseil syndical :

1. **1<sup>ère</sup> maquette** : un équilibre budgétaire réalisé par une participation des communes à hauteur de 320 012,10 € pour répondre à la réalité des dépenses en conservant l'excédent de fonctionnement **002** de **72 262.88 €** du reliquat positif global de l'exercice 2021. Cet excédent est réparti sur les dépenses imprévues **022** à hauteur de 12 262.88 € et au virement à la section d'investissement **023** de 60 000 €.

Pour compléter la séance du 14 Février 2022 :

- a. Une modification a été apportée en déplaçant les 1 000 € du **6183** - Formation, compte inexistant vers le **6228** – Divers destiné à la formation HACCP.
  - b. Une balance est réalisée entre le compte **6817** – Dotation aux provisions pour dépréciations des actifs circulants affichant 3 000 € et les comptes **6541** - Créances éteintes et **6542** - Créances admises en non-valeur diminuant les dépenses de – 1 800 €. Cette somme sera mandatée et préservée sur un compte annexe jusqu'à son utilisation. Par conséquent, dans le cas où elle ne serait pas réalisée en 2022, il ne sera pas nécessaire, lors du BP 2023, de le réapprovisionner ce montant à hauteur de 3 000 €. Pour information, le comptable public recommandait une provision de 3 800 € au vu des impayés.
  - c. Le compte **1321** – Subvention de l'état (plan socle numérique) a été mis par erreur sur les recettes de fonctionnement. Il a été réintégré sur les recettes d'investissement.
  - d. Concernant la dépense d'investissement de 17 725.21 € du socle numérique, engagée sur 2021 par mandat d'investissement, elle se doit être réintégré sur le BP 2022. L'affectation du compte **1068** en recette d'investissement permet budgétairement de rétablir l'équilibre dépense et recette, et permet de retracer l'autofinancement qui a été nécessaire pour payer cette dépense, c'est-à-dire avant l'encaissement des subventions.
  - e. L'excédent inscrit du virement de section **023 -> 021** est noté comme prévision budgétaire et peut être repris par décision modificative en cours d'exercice. Les sommes inscrites en section d'investissement ne sont donc pas "bloquées" et le retour en section de fonctionnement peut se faire à concurrence du montant inscrit initialement au **023 (certifié par le comptable public)**
2. **2<sup>ème</sup> maquette** : un équilibre budgétaire réalisé avec une participation des communes à hauteur de 305 012,10 € répond à la réalité des dépenses, entraîne une diminution des participations en amputant le reliquat positif de l'exercice 2021. Cette seconde maquette oblige à réduire de 15 000 € le reliquat positif global de l'exercice 2022 soit un excédent prévisionnel pour 2022 de **57 626.88 €**

Il est recommandé par le comptable public de conserver au minimum un fonds de roulement de 45 000 €

*Monsieur POUJAUD fait remarquer que la réalité budgétaire s'affiche, comme chaque année, avec le CA 2021 qui, comme il l'avait annoncé au BP 2021, montre que la réalité de recettes couvre à peine la réalité des dépenses. L'excédent réalisé sur l'exercice 2018 par une surévaluation de la chambre régionale constitue aujourd'hui une réserve qui ne doit pas servir à diminuer la participation des communes, faute d'avoir à le renouveler chaque année pour aboutir une situation difficile à court terme.*

*Il observe, en outre, que les dépenses du chapitre 12 (charges salariales) continuent de progresser et, dans la prévision 2022 représentent 96% des contributions des communes. Comme depuis 2020, sur le fond de la prévision budgétaire, celle-ci n'est pas sincère puisque le reliquat sert à dissimuler la réalité des recettes au regard de la réalité des dépenses*

*Les représentants des communes de Maillé, Pussigny et Marcilly sur vienne souhaitent privilégier la maquette 2 en diminuant les contributions communales déjà très élevées.*

## Proposition Maquette 1 :

**Maquette conservant l'ensemble des excédents de 72 262,88 € en les intégrant aux 002 dépenses imprévues : 12 262,88 € et au 023 – virement à la section d'investissement : 60 000 €**

### SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	BP2021	CA 2021	BP2022
<b>Solde d'exécution de la ... 001</b>			
001 - Solde d'exécution de la ...		0	17725,21
S/total 001	0,00 €		17725,21
<b>Immobilisations Corporelles 20</b>			
2051 - Concessions et droits ...			
020 - Dépenses imprévues		0,00 €	0,00 €
S/total 20	0,00 €	- €	- €
<b>Immobilisations Corporelles 21</b>			
2188 - Autres immobilisation corporelles			60 000,00 €
2183 - Matériel de bureau et		17 725,21 €	5 000,00 €
2184 - Mobilier	2 000,00 €		2 000,00 €
S/total 21	2 000,00 €	17 725,21 €	67 000,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>17 725,21 €</b>	<b>84 725,21 €</b>

Recettes d'investissement	BP2021	CA 2021	BP2022
<b>Virement à la section de fonctionnement d'investissement 021</b>			
021 - Virement à la section de fonctionnement d'investissement	2 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €
S/total 001	2 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €
<b>Dotations, fond divers et ... 10</b>			
1321 - Etat subvention plan "socle numérique"	0,00 €		12 000,00 €
1068 - Affectation du résultat			17 725,21 €
S/total 20	0,00 €	0,00 €	29 725,21 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>84 725,21 €</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	BP2021	CA 2021	BP2022
<b>Charges à caractère Générales 011</b>			
6042 - Achats prestations de services	25 000,00 €	18 330,63 €	19 500,00 €
60611 - Eau et assainissement	3 000,00 €	1 912,38 €	2 500,00 €
60612 - Énergie - Électricité	16 000,00 €	14 751,23 €	16 000,00 €
60621 - Combustibles	9 500,00 €	4 529,84 €	6 000,00 €
60622 - Carburants	0,00 €	0,00 €	0,00 €
60623 - Alimentation	25 000,00 €	19 703,77 €	21 000,00 €
60628 - Autres fournitures	0,00 €	129,60 €	0,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	5 000,00 €	6 221,19 €	6 300,00 €
6068 - Autres matières et Fournitures (Activités périscolaires)			1 000,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	2 000,00 €	963,77 €	1 000,00 €
60636 - Vêtements de travail	100,00 €	0,00 €	0,00 €
6064 - Fournitures administratives	500,00 €	0,00 €	0,00 €
6065 - Livres, disques, cassette		875,04 €	0,00 €
6067 - Fournitures scolaires	15 000,00 €	11 129,50 €	12 000,00 €
611 - Contrats de prestations de services	6 000,00 €	4 817,31 €	5 000,00 €
6132 - Locations immobilières	1 400,00 €	1 400,00 €	1 200,00 €
6183 - Formation	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
6135 - Locations mobilières	15 000,00 €	9 462,10 €	4 000,00 €
615232 - entretien et réparation de réseaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €
61558 - Réparations autres biens matériel	500,00 €	0,00 €	500,00 €
6156 - Maintenance	2 000,00 €	1 656,00 €	1 600,00 €
6161 - Assurance multirisques	1 200,00 €	928,71 €	1 000,00 €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	220,00 €	110,00 €	220,00 €
6228 - Divers	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
6247 - Transports collectifs	5 000,00 €	0,00 €	2 500,00 €
6256 - Missions		492,23 €	500,00 €
6261 - Frais d'affranchissement	500,00 €	357,42 €	400,00 €
6262 - Frais de télécommunications	4 500,00 €	3 542,25 €	3 700,00 €
627 - Services bancaires et assimilés	30,00 €	18,04 €	30,00 €
6281 - Concours divers (cotisations...)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6288 - Autres services extérieurs	1 000,00 €	0,00 €	2 704,00 €
S/total 011	140 450,00	101 331,01	109 654,00

Recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2021	BP2022
<b>Atténuation de Charges 013</b>			
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	3 509,71 €	8 958,69 €	8 500,00 €
6459 - Remboursements de charges sociales	0,00 €	0,00 €	
6479 - Remboursements sur autres charges sociales	0,00 €	0,00 €	
S/total 013	3 509,71 €	8 958,69 €	8 500,00 €
<b>Produits des services, du 70</b>			
7067 - Redevances des services périscolaires	73 690,02 €	71 612,91 €	65 000,00 €
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00 €	0,00 €	
70878 - par d'autres redevables	0,00 €	0,00 €	
70846 - Au GFP de rattachement		8 475,41 €	5 163,01 €
S/total 70	73 690,02	80 088,32	70 163,01
<b>Impôts et Taxes 73</b>			
73	0,00 €	0,00 €	
S/total 73	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Dotations, subventions 74</b>			
7488 - Autre subvention et participation : au titre des pertes 2020 COVID-19			4 128,00 €
74741 - Communes membres du GFP	313 085,98 €	286 000,00 €	319 012,10 €
7474 - Communes			
7478 - Autres organismes : 6 900 AFAS + 4 500 Bonus CTG	9 595,16 €	4 926,78 €	11 400,00 €
7488 - Autres attributions et participations		759,17 €	
S/total 74	322 681,14 €	291 685,95 €	334 540,10 €
<b>Produits de gestion courante 75</b>			
7588 - Produits de gestion courante	1,58 €	98,27 €	
S/total 75	1,58 €	98,27 €	0,00 €
<b>Produits exceptionnels 77</b>			
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,00 €	
7788 - Produits exceptionnels divers	5 758,11 €	0,00 €	
773 - Mandats annulés		1 719,01 €	
S/total 77	5 758,11 €	1 719,01 €	0,00 €
<b>Résultat de fonctionnement reporté 002</b>			
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	70 363,84 €	86 926,03 €	72 262,88 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>476 004,40 €</b>	<b>469 476,27 €</b>	<b>485 465,99 €</b>

<b>Charges de personnel 012</b>			
6218 - Autre personnel extérieur	5 000,00 €	582,19 €	1 000,00 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00 €	143,51 €	200,00 €
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	4 000,00 €	3 525,64 €	4 000,00 €
6338 - Autres impôts, taxes , sur rémunérations	500,00 €	430,62 €	500,00 €
6411 - Personnel titulaire	121 000,00 €	117 435,52 €	120 000,00 €
6413 - Personnel non titulaire	60 000,00 €	63 482,20 €	73 404,00 €
64168 - Autres emplois d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	40 000,00 €	31 283,55 €	43 000,00 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	30 000,00 €	34 118,67 €	35 000,00 €
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	2 500,00 €	2 228,54 €	2 500,00 €
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	8 633,00 €	8 158,24 €	8 633,00 €
6474 - Versement œuvres sociales (cnas)	2 400,00 €	2 332,00 €	2 400,00 €
6475 - Médecine du travail	1 000,00 €	215,42 €	500,00 €
6478 - Autres charges sociales diverses	1 000,00 €	924,00 €	924,00 €
S/total 012	276 233,00	264 860,10	292 061,00
<b>Autres charges de gestion 65</b>			
6531 - Indemnités	12 800,00 €	9 151,01 €	8 734,00 €
6533 - Cotisations de retraite	600,00 €	390,20 €	400,00 €
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6535 - Formation	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
6541 - Créances admises en non-valeur	2 000,00 €	657,96 €	500,00 €
6542 - Créances éteintes	800,00 €	1 874,98 €	500,00 €
65548 - Autres contributions	0,00 €	1,49 €	1 980,00 €
657348 - Autres communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6588 - Charges diverses de la gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
S/total 65	17 200,00 €	12 075,64 €	12 114,00 €
<b>Intérêts des emprunts 66</b>			
6611 - Intérêts des emprunts	1 200,00 €	825,89 €	374,11 €
S/total 66	1 200,00 €	825,89 €	374,11 €
<b>Charges Exceptionnelles 67</b>			
6711 - Intérêts moratoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6718 - Autres charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00 €	395,54 €	1 000,00 €
S/total 67	1 500,00 €	395,54 €	1 000,00 €
<b>Virement à la section d'investissement 023</b>			
023 - Virement à la section d'investissement	2 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €
S/total 023	2 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €
<b>Dotations aux amortissements et provisions 68</b>			
6817 - Dotation aux provisions pour dépréciations des actifs circulants	500,00 €	0,00 €	3 000,00 €
S/total 068	500,00 €	0,00 €	3 000,00 €
<b>Dépenses Imprévus 022</b>			
022 dépenses imprévues	10 461,39 €	0,00 €	12 262,88 €
S/total 022	10 461,39 €	0,00 €	12 262,88 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>449 544,39 €</b>	<b>379 488,18 €</b>	<b>485 465,99 €</b>

Excédent 002	72 262,88 €
Impayés	13 045,87 €

Minum à 1 500 / recommandé DGFiP 3800 €

**Proposition Maquette 2 :**

**Maquette 2 diminuant la participation des communes en puissant de 15 000 € sur les excédents : Fonds de roulement minimum recommandé de 45 000 €**

**SECTION INVESTISSEMENT**

Dépenses d'investissement	BP2021	CA 2021	BP2022
<b>Solde d'exécution de la ... 001</b>			
001 - Solde d'exécution de la ...		0	17725,21
S/total 001	0,00 €		17725,21
<b>Immobilisations Corporelles 20</b>			
2051 - Concessions et droits ...			
020 - Dépenses Imprévues		0,00 €	0,00 €
S/total 20	0,00 €	- €	- €
<b>Immobilisations Corporelles 21</b>			
2188 - Autres immobilisation corporelles			45 000,00 €
2183 - Matériel de bureau et		17 725,21 €	5 000,00 €
2184 - Mobilier	2 000,00 €		2 000,00 €
S/total 21	2 000,00 €	17 725,21 €	52 000,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>17 725,21 €</b>	<b>69 725,21 €</b>

Recettes d'investissement	BP2021	CA 2021	BP2022
<b>Virement à la section de fonctionnement d'investissement 021</b>			
021 - Virement à la section de fonctionnement d'investissement	2 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
S/total 001	2 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
<b>Dotation, fond divers et ... 10</b>			
1321 - Etat subvention plan "socle numérique"			12 000,00 €
1068 - Affectation du résultat			17 725,21 €
S/total 20	0,00 €	0,00 €	29 725,21 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>69 725,21 €</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de fonctionnement	BP2021	CA 2021	BP2022
<b>Charges à caractère Générales 011</b>			
6042 - Achats prestations de services	25 000,00 €	18 330,63 €	19 500,00 €
60611 - Eau et assainissement	3 000,00 €	1 912,38 €	2 500,00 €
60612 - Energie - Electricité	16 000,00 €	14 751,23 €	16 000,00 €
60621 - Combustibles	9 500,00 €	4 529,84 €	6 000,00 €
60622 - Carburants	0,00 €	0,00 €	0,00 €
60623 - Alimentation	25 000,00 €	19 703,77 €	21 000,00 €
60628 - Autres fournitures	0,00 €	129,60 €	0,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	5 000,00 €	6 221,19 €	6 300,00 €
6068 - Autres matières et Fournitures (Activités périscolaires)			1 000,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	2 000,00 €	963,77 €	1 000,00 €
60636 - Vêtements de travail	100,00 €	0,00 €	0,00 €
6064 - Fournitures administratives	500,00 €	0,00 €	0,00 €
6065 - Livres, disques, cassette		875,04 €	0,00 €
6067 - Fournitures scolaires	15 000,00 €	11 129,50 €	12 000,00 €
611 - Contrats de prestations de services	6 000,00 €	4 817,31 €	5 000,00 €
6132 - Locations immobilières	1 400,00 €	1 400,00 €	1 200,00 €
6183 - Formation	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
6135 - Locations mobilières	15 000,00 €	9 462,10 €	4 000,00 €
615232 - entretien et réparation de réseaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €
61558 - Réparations autres biens matériel	500,00 €	0,00 €	500,00 €
6156 - Maintenance	2 000,00 €	1 656,00 €	1 600,00 €
6161 - Assurance multirisques	1 200,00 €	928,71 €	1 000,00 €
6225 - Indemnités au contrat et aux régisseurs	220,00 €	110,00 €	220,00 €
6228 - Divers	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
6247 - Transports collectifs	5 000,00 €	0,00 €	2 500,00 €
6256 - Missions		492,23 €	500,00 €
6261 - Frais d'affranchissement	500,00 €	357,42 €	400,00 €
6262 - Frais de télécommunications	4 500,00 €	3 542,25 €	3 700,00 €
627 - Services bancaires et assimilés	30,00 €	18,04 €	30,00 €
6281 - Concours divers (cotisations...)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6288 - Autres services extérieurs	1 000,00 €	0,00 €	2 704,00 €
S/total 011	140 450,00 €	101 331,01 €	109 654,00 €
<b>Charges de personnel 012</b>			
6218 - Autre personnel extérieur	5 000,00 €	582,19 €	1 000,00 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L	200,00 €	143,51 €	200,00 €
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	4 000,00 €	3 525,64 €	4 000,00 €
6338 - Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	500,00 €	430,62 €	500,00 €
6411 - Personnel titulaire	121 000,00 €	117 435,52 €	120 000,00 €
6413 - Personnel non titulaire	60 000,00 €	63 482,20 €	73 404,00 €
64168 - Autres emplois d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	40 000,00 €	31 283,55 €	43 000,00 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	30 000,00 €	34 118,67 €	35 000,00 €
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	2 500,00 €	2 228,54 €	2 500,00 €
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	8 633,00 €	8 158,24 €	8 633,00 €
6474 - Versement œuvres sociales (cnas)	2 400,00 €	2 332,00 €	2 400,00 €
6475 - Médecine du travail	1 000,00 €	215,42 €	500,00 €
6478 - Autres charges sociales diverses	1 000,00 €	924,00 €	924,00 €
S/total 012	276233,00 €	264 860,10 €	292 061,00 €
<b>Autres charges de gestion 65</b>			
6531 - Indemnités	12 800,00 €	9 151,01 €	8 734,00 €
6533 - Cotisations de retraite	600,00 €	390,20 €	400,00 €
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6535 - Formation	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
6541 - Créances admises en non-valeur	2 000,00 €	657,96 €	500,00 €
6542 - Créances éteintes	800,00 €	1 874,98 €	500,00 €
65548 - Autres contributions	0,00 €	1,49 €	1 980,00 €
657348 - Autres communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6588 - Charges diverses de la gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
S/total 65	17 200,00 €	12 075,64 €	12 114,00 €
<b>Intérêts des emprunts 66</b>			
6611 - Intérêts des emprunts	1 200,00 €	825,89 €	374,11 €
S/total 66	1 200,00 €	825,89 €	374,11 €
<b>Charges Exceptionnelles 67</b>			
6711 - Intérêts moratoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6718 - Autres charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00 €	395,54 €	1 000,00 €
S/total 67	1 500,00 €	395,54 €	1 000,00 €
<b>Virement à la section d'investissement 023</b>			
023 - Virement à la section d'investissement	2 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
S/total 023	2 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
<b>Dotations aux amortissements et provisions 68</b>			
6817 - Dotation aux provisions pour dépréciations des actifs circulants	500,00 €	0,00 €	3 000,00 €
S/total 068	500,00 €	0,00 €	3 000,00 €
<b>Dépenses Imprévues 022</b>			
022 dépenses imprévues	10 461,39 €	0,00 €	12 262,88 €
S/total 022	10 461,39 €	0,00 €	12 262,88 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>449 544,39 €</b>	<b>379 488,18 €</b>	<b>470 465,99 €</b>

Recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2021	BP2022
<b>Atténuation de Charges 013</b>			
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	3 509,71 €	8 958,69 €	8 500,00 €
6459 - Remboursements de charges sociales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6479 - Remboursements sur autres charges sociales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
S/total 013	3 509,71 €	8 958,69 €	8 500,00 €
<b>Produits des services, du 70</b>			
7067 - Redevances des services périscolaires	73 690,02 €	71 612,91 €	65 000,00 €
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70878 - par d'autres redevables	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70846 - Au GFP de rattachement		8 475,41 €	5 163,01 €
S/total 70	73 690,02 €	80 088,32 €	70 163,01 €
<b>Impôts et Taxes 73</b>			
73	0,00 €	0,00 €	0,00 €
S/total 73	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Dotations, subventions 74</b>			
7488 - Autre subvention et participation : au titre des pertes 2020 COVID-19			4 128,00 €
74741 - Communes membres du GFP	313 085,98 €	286 000,00 €	304 012,10 €
7474 - Communes			
7478 - Autres organismes : 6 900 AFAS + 4 500 Bonus CTFG	9 595,16 €	4 926,78 €	11 400,00 €
7488 - Autres attributions et participations		759,17 €	
S/total 74	322 681,14 €	291 685,95 €	319 540,10 €
<b>Produits de gestion courante 75</b>			
7588 - Produits de gestion courante	1,58 €	98,27 €	
S/total 75	1,58 €	98,27 €	0,00 €
<b>Produits exceptionnels 77</b>			
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			0,00 €
7788 - Produits exceptionnels divers	5 758,11 €	0,00 €	
773 - Mandats annulés		1 719,01 €	
S/total 77	5 758,11 €	1 719,01 €	0,00 €
<b>Résultat de fonctionnement reporté 002</b>			
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	70 363,84 €	86 926,03 €	72 262,88 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>476 004,40 €</b>	<b>469 476,27 €</b>	<b>470 465,99 €</b>

<b>Excédent initial 002</b>	<b>72 262,88 €</b>
<b>réduction de Excédent 002</b>	<b>-15 000,00 €</b>
<b>Impayés</b>	<b>13 045,87 €</b>

**Le conseil syndical est invité à voter pour retenir l'une des propositions de maquette exposées ci-dessus :**

Maquette 1 : 5 voix pour des délégués des communes de Nouâtre et Ports-sur-Vienne

Maquette 2 : 8 voix pour des délégués des communes de Maillé, Marcilly et Pussigny

Après délibération, la maquette 2, permettant la diminution des participations communales de l'exercice 2022 tout en conservant un minimum de 45 000 € d'excédent est retenue par le conseil.

**Le président soumet au vote l'adoption du BP 2022 au conseil syndical :**

En exercice	15	Contre	3
Votants	12	Abstention	3
Procurations	2	Pour	8

Le budget primitif 2022 relatif au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction budgétaire M14 est soumis à délibération par le comité présent ce jour. Après en avoir délibéré, **avec 8 (huit) voix pour**, 3 contre et 3 absentions le conseil syndical décide d'approuver par chapitres et articles la section de fonctionnement et la section d'investissement répondant à l'équilibre, le budget primitif de l'exercice 2022 tel qu'il est résumé ci-dessus dans la maquette 2.

## 6. Contribution des communes pour l'exercice 2022

Le **conseil syndical** est invité, conformément à l'art. 7 des statuts du SIEPVV, à prendre connaissance de la répartition de la contribution financière des communes qui vient alimenter les recettes de fonctionnement de l'ensemble des écoles primaires et maternelles du Val de Vienne.

*Calcul des contributions financières par commune en fonction 1/3 des habitants (référence officielle de la population par l'INSEE-2019) et de 2/3 des enfants scolarisés au 1<sup>er</sup> janvier 2022.*

	Nb Habitants		Nb Enfants		Total 2022	versements		
	01/01/22		01/01/22			Mars	juillet	octobre
Maillé	568	23 322,38	44	53 399,33	<b>76 721,71</b>	25 573,90	25 573,90	25 573,90
Marcilly	562	23 076,01	43	52 185,71	<b>75 261,72</b>	25 087,24	25 087,24	25 087,24
Nouâtre	812	33 341,14	54	65 535,54	<b>98 876,69</b>	32 958,90	32 958,90	32 958,90
Ports	360	14 781,79	25	30 340,53	<b>45 122,32</b>	15 040,77	15 040,77	15 040,77
Pussigny	166	6 816,05	1	1 213,62	<b>8 029,67</b>	2 676,56	2 676,56	2 676,56
	2468	101 337,37	167	202 674,73	<b>304 012,10 €</b>	<b>101 337,37</b>	<b>101 337,37</b>	<b>101 337,37</b>

### Méthode de Calcul par commune :

Montant Total (304 012,10) / 3 = Part Communale total/Nbre d'hab. total\*Nbre d'hab. de la commune = **Part communale**

Montant Total (304 012,10) / 2/3 = Part enfants total/Nbre d'enf. total\*Nbre d'enf. de la commune = **Part Enfants**

**Part Communale + part enfants = Participation financière globale par commune versée en 3 échéances**

Suite au vote du budget primitif 2022 et conformément aux statuts du SIEPVV, la participation s'appliquera à hauteur de **304 012,10 €** sur l'exercice 2022 répartis sur les différentes communes du syndicat en 3 échéances (Mars, Juillet et Octobre 2022)

*Monsieur POUJAUD fait remarquer qu'avec le vote de la majorité du conseil qui prélève 15 000 € sur le reliquat positif de 2021, la participation des communes augmente cependant de 7% par rapport à 2021.*

*Il fait également observer que pour chaque commune la différence entre la maquette 1 et la maquette 2 est de l'ordre de 5% : l'école mérite-t-elle cette économie ?*

Le président fait état d'une demande officielle de la commune de Pussigny avec délibération de son conseil municipal (documents joints au PV) : Celle-ci réclame la demande révision de l'article 7 concernant le mode de calcul de la participation des communes afin de diminuer la part de la commune de Pussigny qui n'a pas ou peu d'enfant scolarisé sur le RPI.

M. DEFOER partage le contenu d'un échange avec M. DUBOIS, Maire de de la commune de Pussigny :

*« J'ai bien conscience des enjeux financiers qui lient votre commune au syndicat intercommunal des écoles primaires du Val de Vienne. Néanmoins, j'attire votre attention sur différents points :*

- *La lecture de la répartition peut apparaître erronée en fonction de son interprétation. Le mode de calcul des participations communales s'appuie selon 2 critères distincts. En se référant à la simulation ci-dessous, le premier montant est conditionné par 1/3 de la population des communes soit pour Pussigny 7 296,12 €, à part égale avec les autres communes (42,41 €/habitant). Le second se dissocie en se fondant sur une répartition à 2/3 sur le nombre d'enfants scolarisés soit pour l'ensemble des communes, de la même manière à part égale de 1 280,71 €/enfant.*

*M. DANQUIGNY rappelle que les communes propriétaires des locaux ont en charge les travaux de rénovation et de mise en conformité de leurs écoles. Les communes de Ports sur Vienne et de Pussigny n'ont pas cette charge supplémentaire.*

- Les enfants qui bénéficient d'une dérogation scolaire pour intégrer notre RPI, ne sont pas soumis réglementairement à une participation à partir du moment où les communes de résidence ou RPI associé disposent d'une capacité d'accueil nécessaire pour l'enfant concerné. Dès lors, il appartient au Maire ou président d'accueil d'autoriser son admission sans contrepartie financière. C'est aussi la raison pour laquelle, considérant la commune de Pussigny membre du SIEPVV, que les enfants de votre territoire scolarisés au dehors de notre RPI ne sont pas soumis à cette participation.

M. DUBOIS, précise qu'il préférerait réattribuer cette participation, même si elle se doit plus coûteuse, en faveur des écoles qui accueillent les enfants de la commune de Pussigny.

- Enfin, Le SIEPVV est toujours dans l'attente de la décision du tribunal administratif en ce qui concerne l'introduction du potentiel financier revendiquée par la commune de Ports-sur-Vienne. C'est pourquoi la révision de l'article 7 ne peut être envisagée pour le moment pour des raisons évidentes au risque de pénaliser davantage les communes adhérentes. A ce jour, nous avons une échéance du TA pour Juillet 2022, sans réelle certitude qu'elle soit tenue.

Cette situation n'est nullement satisfaisante pour l'ensemble des communes adhérentes au syndicat. Toutefois et légitimement, la demande de révision des contributions communales sera traitée par le conseil syndical dès que la requête de la commune de Ports sur Vienne sera statuée par le TA.

## 7. Capteurs CO2

Des échanges par mail ont eu lieu avec les différents Maires des communes sur l'installation des capteurs CO2. Le SIEPVV a reçu une offre de capteurs CO2 pour équiper les classes et cantines afin de lutter contre la propagation du COVID-19 :

- Concernant la réglementation sur la pose de ces capteurs, il n'y a aucune obligation pour le moment mais une recommandation : Le protocole E.N. précise que « La mesure de la concentration en CO2 à l'aide de capteurs permet d'évaluer facilement le niveau de renouvellement d'air. **Il est recommandé** d'équiper les écoles et établissements scolaires de capteurs mobiles afin de déterminer la fréquence d'aération nécessaire pour chaque local ou pour contrôler le bon fonctionnement de la ventilation mécanique dans les bâtiments où l'ouverture des ouvrants est déconseillée voire impossible. »
- Pour information, Le gouvernement a accédé fin décembre à la demande de l'AMF de prolonger le délai de dépôt de demande d'une participation financière de l'État pour l'achat de capteurs CO2 par les collectivités au 30 avril 2022 pour des achats facturés avant le 15 avril 2022
- Concernant la subvention exceptionnelle de l'état, elle correspond au plus petit montant calculé selon différentes méthodes : en partant des caractéristiques du RPI et considérant uniquement les capteurs dans les classes et non les cantines puisqu'ils sont calibrés pour 60 m2 :
  - 177 élèves\*2 € = 354 € (le nombre d'élèves relevant des écoles publiques (situées sur le territoire de la collectivité territoriale ou de l'EPCI : montant forfaitaire de 2€ par élève)
  - 8 classes \* forfait de 50 € = 400 € (le nombre total de capteurs achetés et livrés : montant forfaitaire de 50€ par unité)
  - 29.64 € \*8 classes = 237.12 € (le coût réel d'acquisition TTC de ces capteurs) - **Dans ce cas de figure l'option C serait retenue pour la subvention**
- La commune Nouâtre va s'équiper de 8 capteurs de CO2 pour l'ensemble de l'école Maternelle et procédera à l'échelle communale à la demande de subvention
- La commune de Maillé ne juge pas utile de s'équiper puisque l'aération est très régulièrement réalisée dans l'école
- La commune de Marcilly doit en échanger au sein de leur conseil municipal

**La séance est levée à 20h00**

Le secrétaire

Daniel POUJAUD

Le Président

Sébastien DEFOER